

oeth

Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

L'Accord de branche du secteur sanitaire,
social et médico-social privé à but non lucratif.

UNE UNION

OETH c'est une signature entre la Croix-Rouge française, la Fehap, le Syneas et l'ensemble des organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO relatives à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés, telle que définie dans la loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

croix-rouge française



La Croix-Rouge française, c'est à la fois une association de 52 000 bénévoles engagés depuis plus de 140 ans sur de nombreux fronts de la lutte contre les précarités et une entreprise à but non lucratif de services dans les champs sanitaire, social, médico-social et de la formation avec 17 000 salariés dans plus de 550 établissements.



La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne Privés non lucratifs fédère 1 590 organismes gestionnaires, 3 422 établissements et services adhérents, une capacité totale de 205 000 lits et places, 200 000 salariés et 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.



Le Syneas est un syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et santé. Il assure trois grandes missions : la négociation avec les partenaires sociaux, la représentation et le service aux adhérents. Il regroupe 5 000 établissements adhérents et 230 000 salariés, répartis sur toutes les régions.

▶ L'ACCORD DE BRANCHE OETH

C'est plus de 9 700 établissements et services et 440 000 salariés.
C'est un fonctionnement paritaire.



UN ENGAGEMENT

UN ATTACHEMENT PROFOND

à l'application du principe de non discrimination et d'égalité de traitement des travailleurs handicapés.

OETH SE MOBILISE ET S'INVESTIT

dans la recherche de solutions adaptées.

▶ DES PARTENARIATS

En développant des conventions de partenariat, OETH s'entoure d'experts et d'un réseau de professionnels du secteur. OETH étend également ses services en développant son tissu de prestataires agréés.



DES ACTIONS

ACCOMPAGNER

les établissements dans leur politique d'emploi des travailleurs handicapés.

SÉCURISER

le parcours professionnel des travailleurs handicapés.

DÉVELOPPER

des actions innovantes.

Aménagement de poste, prévention des troubles musculo-squelettiques, bilan de maintien dans l'emploi...

En proposant des mesures de financement, OETH encourage les établissements à conduire une politique active en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. OETH engage ses actions sur 4 grands champs :

➤ INSERTION ➤ PROFESSIONNALISATION ➤ MAINTIEN DANS L'EMPLOI ➤ PRÉVENTION DU HANDICAP

➤ À NOTER

C'est à l'employeur de solliciter OETH pour obtenir un financement.

L'équipe OETH est disponible pour vous renseigner et vous accompagner.

Vous pouvez la joindre au **01 40 60 58 58** ou **contact@oeth.org**

www.oeth.org